

## FICHE DE POSTE

### Année 2016/2017

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>N°46</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Enseignant G en CMPP</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Un Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) est un établissement privé du secteur médico-social répondant aux annexes XXXII du décret n°63-146 du 18 février 1963. Le CMPP d'ARLES est géré par une association, loi 1901 (PEP).
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	Un CMPP participe, avec les équipes de pédopsychiatrie, à la mise en oeuvre de la politique de santé mentale. Il reçoit des enfants et des adolescents présentant des difficultés d'apprentissage, des troubles psychiques, psychomoteurs ou du comportement de nature à compromettre la poursuite d'une scolarisation dans le milieu ordinaire, voire le maintien de l'enfant dans son milieu familial. Les soins sont dispensés dans un cadre ambulatoire sous forme de consultations ou de séances.
	<b>MISSIONS</b>	Contribuer à la levée des difficultés scolaires des élèves accueillis.
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agir avec les enfants et les adolescents, à des fins d'ajustement de leurs comportements, d'amélioration de l'autocontrôle de leurs émotions ou de leurs pulsions, d'instauration ou de restauration de leur estime d'eux-mêmes, et de leur désir d'apprendre. I-Intervenir au sein d'une équipe pluridisciplinaire.</li> <li>- Articuler les actions à celles conduites auprès des élèves par l'équipe enseignante et contribuer au Programme Personnalisé de Réussite Educative ou au Projet Personnel de Scolarisation mis en oeuvre.</li> <li>- Développer des médiations plurielles; elles peuvent être des contes à lire et à raconter, des ateliers d'écriture, de théâtre, de jeux, de jeux de rôle, etc.</li> </ul> <p>Ce travail à l'interface des sphères affective et cognitive aide l'élève à s'adapter aux exigences du milieu scolaire et à entrer avec plus d'efficacité dans les apprentissages.</p> <p>--Assurer un lien avec les besoins déjà « travaillés » au sein de l'école ou des établissements du 2nd degré, prendre appui sur le socle commun de connaissances et de compétences, recenser, analyser les actions mises en place en amont et comprendre les attentes du maître dans la classe, du professeur lors des cours, des adultes en général dans l'école ou l'établissement, des parents dans un environnement plus privé, de façon également à articuler une aide spécialisée au CMPP dans le cadre d'un PPRE ou d'un PPS.</p>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir une bonne connaissance du système scolaire dans son ensemble et celle des textes institutionnels en vigueur (1er et 2nd degré).</li> <li>- Etre apte à travailler avec des enfants ou adolescents dont le comportement peut être troublant dans un cadre nouveau.</li> <li>- Faire preuve d'initiative quant aux propositions d'aide.</li> <li>- Etre méthodique, rendre compte, évaluer son action.</li> <li>- Agir, d'un lieu tiers, au service d'un parcours de scolarisation.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Etre titulaire du CAPA-SH option G. Avoir, de préférence, déjà exercé en Réseau d'aides spécialisées pour les élèves en difficulté,
	<b>NOMINATION</b>	Affectation au mouvement principal à titre définitif
	<b>REGIME HORAIRE</b>	24h+3h (coordination/synthèse)
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les candidat(e)s seront auditionnés devant une commission qui donnera un avis (convocation adressée par courriel). Les avis favorables seront départagés par le mouvement informatisé au barème
	<b>CONTACT</b>	Rémy MARTEL, IEN ASH4 (04 90 49 01 78) <a href="mailto:ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr">ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr</a>